



# Note Conceptuelle

## Dialogue multipartite régional de l'IPSS, l'IDEP (ONU) et l'Institut de Gorée

### Introduction

L'Institut d'Études de Paix et de Sécurité, l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) et l'Institut de Gorée, organisent ensemble un forum multipartite régional de deux jours sur le thème « Migration, Paix et Sécurité : quel rôle pour les organisations de la société civile (OSC) ? ».

### Contexte

Le Forum de haut niveau de Tana sur la sécurité en Afrique (Forum de Tana) vise à réduire l'écart entre l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques en matière de sécurité, en réunissant des chefs d'État et de gouvernement, des experts, des personnalités éminentes, des dirigeants d'institutions internationales et régionales, des organisations de la société civile, le secteur privé, d'éminents universitaires et des jeunes socialement engagés pour débattre de questions d'actualité dans un esprit de communauté et mus par le devoir moral de trouver des solutions aux obstacles à la paix et à la sécurité sur le continent. La nature informelle du Forum confère une approche différente au débat sur les questions de sécurité sur le continent. Le forum n'est pas destiné à produire des déclarations officielles; il est plutôt motivé par le désir de s'engager dans des discussions franches et approfondies sur des questions urgentes liées à la paix et la sécurité, afin de produire des idées novatrices et d'ouvrir la voie à de nouvelles perspectives de solutions.

Lors de sa 8ème édition, le Forum de Tana a abordé le thème "Dynamiques politiques dans la Corne de l'Afrique: favoriser les tendances à la paix émergente" les 3 et 4 mai 2019 à Bahir Dar, en Éthiopie. Représentant un élément essentiel des objectifs de développement durable à travers la corne de l'Afrique, la stabilité nationale et régionale revêt une importance primordiale pour l'agenda relatif à la paix et la sécurité de la région. Parmi les différents sujets abordés et discutés, la situation en matière de migration et de libre circulation des personnes en Afrique et au-delà est apparue comme nécessitant des discussions et un engagement plus approfondis avec les institutions des Organisations de la Société Civile (OSC). Ce constat est la toile de fond du dialogue qui se tiendra du 9 au 10 Octobre 2019 à Dakar, au Sénégal, afin de pouvoir recueillir les expériences et les perspectives des OSC et des parties prenantes œuvrant dans ce domaine.

[www.tanaforum.org](http://www.tanaforum.org)

#TanaForum

### Motifs

L'Afrique est souvent perçue comme un continent de migrations massives et de déplacements causés par la pauvreté, les conflits violents et la dégradation environnementale. Les personnes émigrent pour des raisons complexes, notamment des conflits violents, l'oppression politique, des liens familiaux à l'étranger, la recherche d'une vie meilleure, la dégradation de l'environnement, etc. Alors que la migration dans le monde s'opère dans des proportions asymétriques, la plupart des États élaborent des stratégies pour maintenir leurs frontières fermées, par crainte des «menaces» socioculturelles, politiques et économiques auxquelles les pays de destination sont confrontés en raison de la migration. Les migrants, quel que soit leur statut, sont également perçus comme une menace pour la sécurité nationale dans certains cas, obligeant les pays de destination à réagir en mettant en place des mesures pour protéger leurs frontières et les empêcher de pénétrer dans le pays. D'autres pays s'inquiètent davantage de la concurrence sur le marché du travail local et insistent également sur les problèmes de protection sociale que les migrants pourraient causer à leurs budgets déjà surchargés. Bien que la migration, qu'elle soit régulière, irrégulière ou forcée, n'est pas un phénomène nouveau, sa gestion est évidemment à la croisée des chemins, compte tenu de l'impact croissant de la migration sur la souveraineté, l'asile, la sécurité, le développement, le bien-être social, la gouvernance des frontières, la santé, le commerce, le tourisme, les transferts de fonds, les crimes transnationaux, la mobilité, le racisme, la discrimination, les attaques xénophobes, l'intégration, et les questions relatives aux droits de l'homme.

Bien que l'Union africaine (UA) et les États membres aient adopté un cadre politique ambitieux sur la libre circulation à travers le continent connu sous le nom de Protocole relatif à la Libre Circulation des Personnes, celui-ci, malgré les progrès, n'a pas encore été pleinement adopté. Une approche plus accommodante et stratégique qui protège les droits humains des migrants et des réfugiés et leurs droits fondamentaux dans les pays de destination, de transit et d'origine, qui cultive un environnement dans lequel les pays bénéficient de la migration, fait défaut. L'absence de dialogue entre les acteurs, aussi bien étatiques que non étatiques, et les acteurs externes, y compris les États membres, l'UA et les organisations régionales, a également contribué à ce défi.

## Dialogue multipartite régional

**Migration, Paix et Sécurité : quel rôle pour les organisations de la société civile (OSC) ?****9-10 Octobre 2019****Institut de Gorée, Dakar, au Sénégal**

En janvier 2012, la 18<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA a confirmé la décision de se lancer dans la création de la zone de libre-échange continentale (ZLEC) d'ici 2017. 55 économies africaines seront regroupées dans cet accord de libre-échange, formant un bloc commercial composé d'un produit intérieur brut de 3 400 milliards de dollars et d'une population de plus d'un milliard d'habitants. Cet accord jette les bases d'un marché unique continental pour les biens et des services, ainsi qu'une libre circulation des entrepreneurs et des investissements. La ZLEC sert également de base à la création de l'Union douanière continentale et de l'union douanière africaine. L'objectif de la ZLEC d'intensifier l'intégration économique en général et l'intégration continentale africaine en particulier exige ainsi la libre circulation des personnes. Le Traité d'Abuja de 1991 établissant la Communauté économique africaine repose sur cette nécessité d'approfondir l'intégration économique en général et l'intégration continentale africaine en particulier. Divers instruments et décisions de l'Union africaine, notamment l'Agenda 2063 et la décision prise en juillet 2016 par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA lors de la 27<sup>e</sup> session ordinaire tenue à Kigali, reconnaissent également que la libre circulation des personnes est un élément crucial de l'intégration continentale.

L'accord de libre-échange continental constituera la plus grande zone de libre-échange du monde. Toutefois, les intentions de créer les conditions favorables de libre-échange pour les biens et services entre les 55 pays africains pourraient également avoir une incidence sur la paix et la sécurité dans les pays membres. La ZLEC visera à fournir aux parties prenantes de divers secteurs l'opportunité de produire à grande échelle et d'avoir accès aux intrants du marché continental, en termes de ressources naturelles et humaines. La libre circulation des personnes dans la ZLEC inclut les droits d'entrée, de résidence et d'établissement dans un pays autre que le sien. La libre circulation des personnes et l'augmentation des opportunités économiques favorisent la création d'emplois chez les jeunes marginalisés, par exemple, ce qui a des effets positifs sur l'arrêt de la propagation de la violence. Néanmoins, la libre circulation des personnes n'est pas simple à accepter, en particulier pour les États hôtes (et de transit), une réticence qui n'est pas sans fondement. En fait, il ne devrait pas être surprenant que les États soient particulièrement préoccupés par les répercussions politiques et sécuritaires de l'ouverture des frontières aux «étrangers», les flux de personnes d'un état à l'autre pouvant apporter des opportunités mais aussi des risques. Il va sans dire que lorsque les individus se déplacent d'un État à l'autre, ils saisissent des opportunités et des menaces. Les individus sont porteurs de leurs valeurs culturelles et sociales (perçues à la fois négativement et positivement par les autres), de leurs connaissances, de leurs compétences et de leurs talents, qui pourraient considérablement contribuer à l'amélioration des États hôtes. De la même manière, ils peuvent également constituer une menace qui éroderait les valeurs nationales et humaines. Les maladies transmissibles (comme Ebola), les organisations terroristes

et les groupes criminels (tels que les trafiquants d'êtres humains, d'armes et de drogue) peuvent constituer une menace sécuritaire réelle et potentielle

À l'instar de la récente réaction à l'encontre des migrants en Europe, les personnes qui déménagent dans d'autres États peuvent également faire l'objet de discriminations institutionnalisées et d'attaques xénophobes. Toutefois, le fait que l'objectif de la ZLEC d'intensifier l'intégration économique en général et l'intégration continentale africaine en particulier exige, entre autres, la libre circulation des personnes, pose un problème de sécurité. De plus, il est important de reconnaître que les problèmes de sécurité ne sont pas répartis de manière égale entre les États et sur le continent. Il existe des variations en termes de vulnérabilités et de perceptions des menaces, ainsi qu'en termes de capacités à faire face aux menaces réelles et potentielles. Par conséquent, il est impératif de prendre en compte les variations en termes de vulnérabilité, de perception de la menace, et de capacité à réagir.

Toutefois, comme indiqué dans les décisions de la 661<sup>e</sup> réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'UA, tenue le 23 février 2017, les avantages de la libre circulation des personnes, entre autres, «... l'emportent sur les défis réels et potentiels en matière de sécurité... qui peuvent être perçus ou générés...». Ainsi, le rêve africain tant attendu de l'intégration continentale en général et de la libre circulation des personnes en particulier ne devrait pas être brisé par les obstacles sécuritaires.

D'autre part, il est largement reconnu que sans la présence d'une société civile efficace, il sera très difficile pour le continent africain d'assurer la stabilité, la croissance socio-économique et le développement durable sur le continent. L'implication des organisations de la société civile (OSC) est essentielle pour la réussite de l'intégration régionale.<sup>1</sup> L'engagement de la société civile dans le processus d'intégration régionale complète la politique plus large consistant à travailler en étroite collaboration avec des acteurs multi-régionaux distincts des gouvernements, pour favoriser les partenariats et assurer une prestation de services efficace.<sup>2</sup> Le nombre d'organisations de la société civile opérant au niveau régional et visant à influencer les processus de prise de décision s'est multiplié, car ces organisations agissent jouent le rôle important d'intermédiaires entre les acteurs étatiques, non étatiques et les communautés.<sup>3</sup>

1 Mrisho Malipula & Miraji Kitigwa, 'Strengthening Civil Society Organisations' Participation in Regional Integration: An Experiential Search for East African Community Adoption, <http://www.academia.edu/7291118>

2 Michael W. Oyugi, 'Role Of Civil Society Organization In Promoting Regional Integration In Africa: A Case Study Of East African Community', University Of Nairobi, Institute Of Diplomacy And International Studies, A Research Project Submitted In Partial Fulfillment For Award Of The Degree Of Master Of Arts In International Studies., 2015,

3 Id.

## Dialogue multipartite régional

**Migration, Paix et Sécurité : quel rôle pour les organisations de la société civile (OSC) ?****9-10 Octobre 2019****Institut de Gorée, Dakar, au Sénégal****Objectifs**

Le dialogue proposé vise à analyser les migrations et la libre circulation des personnes au niveau de l'intégration régionale et à aborder les avantages et les inconvénients du discours actuel à ce sujet, ainsi qu'à apporter des recommandations pratiques applicables à l'UA, aux États membres, aux CER / MR et aux autres parties prenantes travaillant sur le sujet et sur des domaines connexes.

**Les objectifs spécifiques comprennent:**

- Évaluer la situation des migrations et des déplacements en Afrique et les défis à relever
- Discuter des approches stratégiques protégeant les droits humains des migrants et les réfugiés et leurs droits fondamentaux dans les pays de destination, de transit, d'origine, et cultiver un environnement permettant aux pays et aux communautés de bénéficier de la migration grâce à des lois applicables au niveau local
- Identifier le rôle critique des OSC sur le sujet..

**Résultats attendus****Les résultats attendus incluent:**

- Un document final qui sera partagé avec la communauté œuvrant dans le domaine de la paix et de la sécurité ;
- Une couverture en direct des débats sur les plateformes de réseaux sociaux d'IPSS et du Forum de Tana;

- Un dialogue politique entre les États, les CER et l'UA sur la manière de traiter les problèmes de la migration et des migrants;
- Des recommandations politiques durables et pratiques ciblant le rôle des OSC dans la résolution des problèmes liés à la libre circulation des personnes.

**Approche proposée**

Le dialogue se tiendra sous forme de consultations politiques et techniques aboutissant à des recommandations pratiques et des possibilités de réseautage effectif pour les différents acteurs œuvrant dans le domaine de l'intégration régionale, de la migration et de la ZLEC.

**Profil des participants**

Les participants incluront des représentants d'États membres de l'UA, de la CUA, des CER/MR, des experts, la société civile, des universitaires, ainsi que des partenaires de développement.

**Date et lieu**

Le dialogue tripartite IPSS-IDEP se tiendra les **9 et 10 Octobre, 2019 à l'Institut de Gorée à Dakar, au Sénégal.**